Ecole Collège Lycée

Une contribution scolaire adaptée à chaque famille dès la rentrée 2027

Madame, Monsieur,

À l'Institution Gasnier-Guy Sainte-Bathilde, nous sommes convaincus que chaque enfant doit pouvoir grandir, apprendre et s'épanouir dans un environnement éducatif bienveillant, quelles que soient les ressources de sa famille. Fidèles à notre projet éducatif et aux valeurs d'accueil, de solidarité et de fraternité qui nous animent, nous souhaitons poursuivre notre engagement en faveur d'une école toujours plus ouverte et accessible à tous.
C'est dans cet esprit que, nous vous annonçons la mise en place, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2027, d'un système de contribution modulée pour les frais de scolarité.

Une contribution qui tient compte de la situation de chaque famille. Le principe est simple : adapter le montant des frais de scolarité aux ressources des familles.

Ainsi, plutôt que de demander une contribution identique à tous, plusieurs niveaux de participation seront proposés, afin de mieux prendre en compte les possibilités financières de chacun.
Cette démarche repose sur une conviction qui nous est chère : la diversité des familles est une richesse pour notre communauté éducative et les différences de ressources ne doivent pas constituer, à elles seules, un obstacle au choix de notre établissement.

Comment cela fonctionnera-t-il ?
À partir de septembre 2027, une grille de contributions comportant plusieurs tranches tarifaires sera mise en place. Chaque famille sera positionnée dans cette grille selon des critères financiers clairement définis et communiqués en toute transparence.

Les montants des différentes contributions, les modalités de calcul ainsi que les justificatifs nécessaires seront précisés dans notre prochain règlement financier, avant toute inscription définitive.

Nous veillerons naturellement à ce que cette démarche soit simple, respectueuse de chaque situation familiale et conduite dans la plus grande confidentialité.

Nous tenons à vous assurer d'un point essentiel : **quelle que soit la contribution financière de sa famille, chaque enfant bénéficiera du même accueil, du même enseignement, de la même attention et des mêmes possibilités d'accompagnement.**

Notre engagement éducatif reste inchangé : accompagner chaque élève dans ses apprentissages, son développement personnel et son épanouissement, dans un climat de confiance, de respect et de bienveillance.

La contribution modulée n'instaure aucune différence entre les enfants. Elle permet, au contraire, de faire vivre concrètement la solidarité entre les familles, au service d'un projet éducatif commun.

Nous espérons que cette démarche permettra à de nouvelles familles de rejoindre notre Institution et de partager les valeurs qui nous rassemblent.

Établissement catholique sous contrat d'association – 1 Rue Jean Véron - 77500 Chelles
☏ : 01 64 72 43 50 - email : ecole@ggsb77.fr - https://www.ggsb77.fr

Nous vous remercions sincèrement de l'intérêt que vous portez à l'Institution Gasnier-Guy Sainte-Bathilde et de la confiance que vous nous accordez.

Au plaisir de vous accueillir, vous et vos enfants, au sein de notre communauté éducative.

M. LIZAN Président de l'OGEC	M. BARAT Chef d'établissement 1er degré	M. GERVILLA Chef d'établissement 2nd degré

A titre d'information pour les frais de scolarité – Tarif annuel

Le montant de la contribution familiale est déterminé à partir du quotient fiscal du foyer, calculé selon la formule :

QUOTIENT FISCAL = REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE ÷ NOMBRE DE PARTS FISCALES

Le tarif de base de scolarité correspond à la tranche C, qui constitue le point d'équilibre du dispositif.

Tranche	Début	Fin	Contribution appliquée
A	0 €	4 500 €	50 % du tarif de base
B	4 501 €	9 000 €	80 % du tarif de base
C	9 001 €	28 500 €	100 % – tarif de base
D	28 501 €	42 500 €	108 % du tarif de base
E	42 501 €	et plus	115 % du tarif de base

Niveau	A : 50 %	B : 80 %	C : 100 % Tarif de base	D : 108 %	E : 115 %
Maternelle	637 €	1 019,20 €	1 274 €	1 375,92 €	1 465,10 €
Élémentaire	660 €	1 056 €	1 320 €	1 425,60 €	1 518 €
Collège	732,50 €	1 172 €	1 465 €	1 582,20 €	1 684,75 €
Lycée	850 €	1 360 €	1 700 €	1 836 €	1 955 €